

**PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 janvier 1983
à son décret d'application du 20 mars 1985
à la circulaire Préfectorale du 30 mars 1986
et du décret n° 98,45 du 15 janvier 1998
à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2011

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant
dans une école de

J'accepte* de régler la redevance scolaire annuelle qui s'élève à 100 €.

Je refuse* de régler la redevance scolaire annuelle.

Le :

Le Maire,

* Rayer la mention inutile

**PARTIE A REMPLIR PAR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE SCOLARISATION**

Le Maire de la Commune de Neuville Saint Vaast

Accepte*

la scolarisation de l'enfant :

refuse*

Date :/...../.....

Signature,